

Nombre de conseillers en exercice : 19

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Catherine BEAUVY-VIEILLEMARINGE, Joël BEZANGER, Marie-Hélène CHAUQUET, Marie-José GUIGNABEL, Catherine NIRELLI, Jocelyne ROCHE, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Violette JANET-WIOLAND, Thierry BAILLARD, Sandra CHARRIERE

Excusé : Etienne COUIGNOUX

Procurations : Joël BEZANGER à Lionel ROUSSET (jusqu'à 20H), Charlotte BOURG à Marie-Hélène CHAUQUET, David DUMAS à Catherine NIRELLI, Corine BRINDEL à Thierry BAILLARD

Date de la convocation : 23 Juin 2025

Secrétaire de séance : Marie-Hélène CHAUQUET

Ouverture de la séance à 19H03

DELIBERATION N° 2025-03- 03 – LABEL VEHICULES D'EPOQUE

M le Maire indique avoir été contactée par la Fédération Française des Véhicules d'Epoque afin d'encourager et de coordonner la restauration, la sauvegarde et l'usage des véhicules d'époques. Cette fédération rassemble les clubs et distingue les collectivités engagées dans cette démarche d'animations touristiques. Ainsi, la Ville de Meymac identifie un parking au cœur du centre ancien par un panneau labellisé expliquant ce label, et permettant de consulter les adresses culturelles et de restauration.

En retour, la FFVE promeut les communes, informe ses adhérents, effectue des reportages, ...et la Commune s'engage à intégrer les supports dans sa communication et à poser puis entretenir les plaques signalétiques. La durée de la convention est de trois ans renouvelables.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE**,

APPROUVE l'adhésion à la Fédération Nationale des Villes et Village d'Accueil des Véhicules d'Epoque SOUSCRITS aux engagements du cahier des charges

AUTORISE M le Maire à signer le cahier des charges ainsi que les commandes liées au respect du cahier des charges

La Secrétaire de séance,


Marie-Hélène CHAUQUET

Pour extrait conforme,

Le 30 Juin 2025

Le Maire,


Philippe BRUGÈRE

